

**Procès-verbal de l'Assemblée
Générale spéciale
Local B-2325
23 mars 2012**



0. Ouverture

L'Assemblée générale spéciale sur le vol débute à 11h43.

Le quorum de 5% est constaté.

Paul Kwong dit que tous les membres présents doivent s'adresser au Président de l'Assemblée pour assurer le respect du décorum.

1. Élection du présidium

Joey Hanna propose Paul Kwong à titre de présidium.

Katherine Boudreault appuie.

L'élection du présidium est adoptée à l'unanimité.

2. Retour sur les faits par l'exécutif

Joey Hanna dit qu'il va faire le rappel des faits.

Il dit que vendredi dernier, le 16 mars, nous avons envoyé un communiqué pour la version des faits des événements entourant la perpétration du vol.

Il fait la lecture du communiqué qui a été envoyé à tous les membres de l'Association :

« Montréal, 16 mars 2012

Chers membres,

Suite aux événements des derniers jours, nous prenons la parole pour vous exposer les faits.

L'AED a été victime d'un vol en décembre dernier. Le montant volé s'élève à 15 000 \$. Dès que l'exécutif s'est rendu compte du vol, la présidente, le trésorier et le VP aux communications ont communiqué, le jour même, avec la police. L'argent a été volé dans le coffre-fort de l'AED. Celui-ci se trouve dans un local verrouillé dont seuls les exécutants et la présidente de la CEFDUM ont la clé. Suite à nos démarches pour changer le code du coffre, l'exécutif a appris l'existence d'un manuel



contenant le code *master* du coffre. Ce dernier demeurait toutefois introuvable. Le coffre n'a pas été utilisé depuis ce jour. Les policiers ont constaté que le coffre-fort n'avait pas été forcé. L'argent s'y trouvant provenait des revenus de ventes des billets des activités de l'AED, plus particulièrement de la vente des billets du Party de Noël (450 billets à 45\$ la copie).

Les policiers ont été appelés le 19 décembre vers 17h. La plainte a été enregistrée vers 1h du matin le 20 décembre. A ce moment, ils nous ont mentionné d'être excessivement prudents, car une telle information risquait d'attirer les voleurs. Le 23 décembre, la présidente a reçu un appel de la Sûreté de l'Université de Montréal pour nous aviser qu'une entrée par effraction avait été perpétrée dans le local de l'Association étudiante. Celle-ci est survenue en plein jour. Le coupable avait clairement l'intention de trouver de l'argent. Cependant, il n'y avait aucune somme dans le local de l'AED. Il a néanmoins arraché la porte du réfrigérateur et fracassé la vitre de la porte du local. Il y a également eu un vol à la résidence de la présidente le 24 janvier dernier. De plus, puisque le party de Noël ne s'est pas déroulé selon nos attentes, nous avons dû essuyer un déficit.

Durant le temps des fêtes, l'exécutif a travaillé à monter son plan de reprise qui serait mis en action dès la rentrée en janvier. Les policiers nous ont demandé de ne pas en parler afin de ne pas nuire à l'enquête. Il fallait, selon eux, préserver les preuves et les témoignages et laisser la police faire son travail.

Malgré la directive de police, l'exécutif a décidé de mettre au courant les acteurs clés, soit, en premier lieu, le président du Conseil d'administration (le 6 janvier) à qui ont été exposés tous les détails de l'affaire et le Conseil d'administration lui-même (le 18 janvier). L'exécutif a également sollicité l'avis de leur comptable, notamment sur les impacts que cela aurait sur l'AED (le 9 janvier). De plus, le décanat a été mis au courant dès que possible. Nous avons également communiqué nos inquiétudes quant à la sécurité de nos locaux à la présidente de la CEFDUM afin qu'ils ne subissent pas les mêmes problématiques.

L'exécutif a cru prendre la meilleure décision compte tenu des limites imposées par la police et des circonstances. Nous avons concentré nos énergies sur notre plan de reprise, tout en gardant à l'esprit notre objectif qui était de dévoiler l'information dès qu'il



nous serait possible de le faire. En janvier, il nous était impossible d'avancer une date, par contre notre idéal était celle de l'Assemblée générale d'hiver et dans le pire des cas en septembre pour la présentation des états financiers. Lors de notre dernière communication avec la police, nous avons eu comme information que des enquêteurs seraient sans doute affectés à notre dossier au courant du mois de mars. Ils ont réitéré l'importance de laisser les policiers faire leur travail et d'attendre l'appel des enquêteurs avant de prendre action.

Le plan de redressement adopté par l'AED comprend entre autres l'ajout d'événements supplémentaires, l'écoulement des stocks non vendus au party de Noël, des coupures dans les postes budgétaires sans amputer les activités étudiantes, un retour de fonds de la part du Centre de développement professionnel, etc. À ce jour, nous avons récupéré une somme d'environ 20 000\$. Le comptable nous a avisé en janvier que nous disposions d'un coussin financier de 19 000\$; nous souhaitons l'amputer le moins possible pour les futurs exécutifs de l'AED.

Nous avons, en outre, travaillé au renforcement de la sécurité de nos locaux ainsi qu'à la modification de nombreuses procédures de trésorerie. Nous sommes d'ailleurs entrés en contact avec le Bureau de la Sûreté de l'Université de Montréal et avons abordé cette question avec le Doyen de la Faculté.

Nous savons qu'il s'agit d'une situation délicate et les interrogations que vous soulevez sont des plus légitimes. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre part à l'Assemblée générale spéciale qui sera tenue mardi le 20 mars à 16h (sous réserve de la confirmation de réservation de local). Vous pourrez y soumettre vos questions et préoccupations sur la question du vol.

L'exécutif AED 2011-2012 »

Paul Kwong dit que le fait d'envoyer notre ordre du jour la veille est tout à fait acceptable dans les circonstances et que si des gens ont des interventions à faire à cet égard qu'ils le fassent maintenant.

Marc-André Duval propose de retirer le point 6 de l'ordre du jour.

Brigitte Racine dit que le point 6 a été proposé dans l'ordre du jour suite à une pétition qui a été déposée à l'AED et que de laisser ce point est tout à fait légitime.



Francis Hogue dit qu'il a fait une pétition en collaboration avec Dominique Goudreault pour ajouter un point à l'ordre du jour. Il affirme qu'il avait déjà l'intention de convoquer une Assemblée générale spéciale à ce sujet. Il a donc profité du fait que l'AED a convoqué une Assemblée pour parler brièvement de ce point.

Il termine en disant que beaucoup d'éléments se sont rajoutés à la campagne concernant la hausse des frais de scolarité et qu'il serait nécessaire que les étudiants en droit soient davantage informés sur le sujet.

François Goyer dit que le point 6 n'a aucun lien avec le vol de l'AED et qu'il s'agit d'une raison suffisante pour retirer le point de l'ordre du jour.

Mathieu Harnois-Blouin dit que c'est le dernier point de l'Assemblée. Donc, le temps sera principalement concentré sur la question du vol.

Ariane Jamin appuie les propos de Mathieu Harnois-Blouin. Elle rappelle que ce qui sera discuté ne sera pas décisionnel.

Dominique Goudreault dit que c'est un point non décisionnel et qu'il veut simplement alimenter le débat.

Paul Kwong dit que nous allons passer au vote.
La majorité manifeste est constatée et le point 6 est conservé à l'ordre du jour.

Hassan s'installe pour faire l'allocution du trésorier.

Hassan commence par faire une mise en contexte.

Il dit qu'au moment où le vol s'est produit, il était en négociation pour les frais de gestion concernant les dépôts. Il croyait que cette négociation ne prendrait pas autant de temps.

Il croyait bien faire et ne croyait pas qu'il y aurait de problème pour retarder les dépôts.

Il ajoute simplement qu'il a arrêté complètement les dépôts.

Hassan dit qu'il y a une grande distinction à faire entre avant et après le vol.

Il se rend compte maintenant que le coffre n'est pas un coffre sécuritaire.

Il croyait sincèrement que le coffre ne se ferait jamais voler.

Il ajoute qu'il croyait être le seul à connaître le code du coffre et qu'il ne connaissait pas l'existence d'un code master de ce coffre.

Hassan ajoute que l'accès à ce coffre est très limité et que les gens qui y avaient accès étaient des gens d'extrême confiance.



Il dit se rendre compte que ce coffre ne peut servir que pour faire du roulement et pas autre chose.

Il dit avoir peut-être été naïf, mais qu'il croyait que tous les étudiants de la faculté étaient honnêtes.

Hassan assume que son raisonnement était le mauvais. Il a fait une erreur de jugement et il s'en excuse. Il dit être désolé de cette erreur.

Il rappelle cependant à l'Assemblée qu'il est bénévole pour l'Association et qu'il a fait une erreur.

Il ajoute que l'exécutif ne voulait pas laisser un déficit pour les années à venir.

Il dit avoir fait une erreur honnête et de bonne foi et espère que les exécutifs futurs ne vivront jamais cette situation.

Roxanne Chaudier prend la parole pour son allocution.

Elle dit qu'en janvier nous étions en gestion de crise au moment des vols que l'Association a subis. La police nous a demandé de ne pas en parler pour ne pas nuire à l'enquête.

Elle dit que nous n'avons pas réévalué la situation plus tard dans la session pour en parler aux étudiants.

Roxanne ajoute que nous n'avons pas d'enquêteurs à ce moment-là et que nous n'en avons toujours pas à ce jour.

Elle ajoute que nous aurions dû en reparler.

Elle dit que nous avons travaillé fort et que nous ne voulions pas gâcher notre lien de confiance avec les étudiants.

François Goyer prend la parole.

Il demande à Hassan à quel moment il a commencé à négocier les frais de gestion avec Banque Scotia.

Hassan répond que c'était un peu avant la vente des billets du Party de Noël.

Gabriel Palotta dit que, malgré tous les problèmes rencontrés en cours d'année, l'AED a bien géré la situation.

Dominique Goudreault demande quels sont nos frais de gestion actuellement pour effectuer des dépôts.

Hassan répond que les frais de gestion sont de 2,5% de la valeur du dépôt total.



Dominique Tremblay demande si les assurances pourraient rembourser la somme qui a été volée.

Roxanne dit que l'exécutif n'était pas au courant du fait que les dépôts avaient cessé, nous pensions au contraire que la fréquence des dépôts avait simplement diminué.

Elle ajoute que les assurances ont affirmé qu'il y avait trop de facteurs humains dans notre dossier et que ce serait difficile d'obtenir un remboursement.

Mathieu Harnois-Blouin se questionne concernant la connaissance du master du code uniquement après le vol.

Hassan dit n'avoir jamais eu le master entre les mains.

Il a cependant voulu changer le code du coffre et a demandé à l'ancien Trésorier la procédure à suivre.

Jean-François Maurice prend la parole et demande combien d'argent il y a dans le coffre en temps normal.

Hassan dit qu'il y avait beaucoup d'argent dans le coffre, car c'était une situation exceptionnelle.

Roxanne dit que c'est sensé être un coffre de roulement et nous ne devrions pas garder autant d'argent.

Arad Mojtahedi demande pourquoi nous n'avons pas fait de dépôts pendant une longue période de temps et si le coffre-fort était sécuritaire.

Hassan dit que pour lui c'était un coffre-fort et il devait être sécuritaire. Il dit ne pas avoir une expertise à cet égard et a agi au meilleur de sa connaissance.

Selon lui, il n'y avait aucun risque.

Geneviève Bourret-Roy demande si l'exécutif savait combien d'argent il y avait dans le coffre et si l'exécutif était au courant de l'arrêt des dépôts.

Hassan dit que l'exécutif ne savait pas qu'il avait arrêté les dépôts, mais l'exécutif était au courant qu'il négociait les frais de gestion.

Andrei Moskvitch rappelle aux gens qu'Hassan a justifié les faits et que ça ne donne rien de tourner autour du pot à cet effet.

Il dit se questionner sur les anciens exécutifs de l'AED et de leur connaissance du coffre et des dépôts.

Andrei se pose questionne sur la pertinence du vol à la résidence de la Présidente de l'AED.

Roxanne mentionne que les enquêteurs trouvaient que c'est pertinent, mais on ne sait toujours pas s'il y a un lien entre les trois événements.

Roxanne dit que, concernant les anciens exécutants, on tient pour acquis qu'ils sont de bonne foi et qu'ils sont dignes de confiance.



Alexandra Dimitrovici pose une question à Hassan.

Elle se demande pourquoi il a arrêté les dépôts, car elle trouve que ça ressemble à un boycottage.

Hassan dit que ce n'est pas un boycottage, mais il s'agissait selon lui de la meilleure façon de faire pour pouvoir négocier convenablement.

Roxanne Charpentier dit que le Conseil d'administration a autant de responsabilités que l'AED à l'égard du huis clos et que le blâme ne doit pas être rejeté uniquement sur l'AED.

Francis Hogue dit que ce serait le temps de faire des propositions.

Il ajoute qu'il est au courant que c'est récurrent pour les Associations de l'Université de Montréal de se faire voler.

Francis propose que l'AED demande des fonds provenant du FAVE pour un nouveau coffre-fort.

Roxanne Chaudier dit qu'une demande a déjà été faite à cet effet et que nous attendons une réponse.

Sabrina Vigneau-Courchesne dit qu'elle était dans l'AED l'année dernière à titre de VP Affaires académiques.

Elle dit que les gens de l'AED sont des bénévoles et qu'ils travaillent excessivement fort tout au long de l'année.

Elle ajoute qu'Hassan n'est pas un banquier et que les exécutants de l'AED n'ont pas été de mauvaise foi.

Elle demande aux gens d'essayer de se mettre à la place des exécutants avant de prendre une décision.

Roxanne Charpentier propose de passer au point 3.

Camille De Mers appuie.

Mathieu Harnois-Blouin dit que nous devrions laisser les gens, déjà indiqués sur l'ordre de parole, poser leurs questions.

Roxanne Charpentier propose donc que nous laissions les gens indiqués sur l'ordre de parole poser leurs questions.

Roxanne Martel appuie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Une étudiante non identifiée se demande pourquoi nous parlons de la situation maintenant et pas plus tôt.

Roxanne Chaudier dit qu'en janvier l'AED n'avait aucune idée d'à quel moment nous allions en parler à cause de l'enquête policière.

Elle dit que notre date maximale aurait été en septembre.



Roxanne Chaudier ajoute que la police nous a dit que ce serait seulement en mars que nous aurions un enquêteur à notre dossier.

Cependant, nous avons l'intention de parler de la situation à l'AG d'hiver.

Emeric Morin se demande ce que l'AED a fait avec le coffre.

Hassan dit que le code master peut ouvrir le coffre à n'importe quel moment et que nous faisons le dépôt tout de suite après les événements afin d'éviter une situation similaire à l'avenir.

Frédéric Forget fait état des billets du Party de Noël et de leur prix.

Roxanne Chaudier dit que 450 x 45 c'est plus de 15 000\$, mais on a indiqué cela pour démontrer le fait qu'il y avait beaucoup d'argent dans le coffre.

Hassan ajoute que des gens ont payé par chèque, donc il n'y avait pas que de l'argent comptant dans le coffre.

François Richard se demande si nous avons des preuves concernant la police et le huis clos.

Roxanne Chaudier dit que les policiers étaient sensés être ici aujourd'hui pour présenter le dossier aux étudiants, mais ils ne sont visiblement pas là. Elle ajoute que nous n'avons même pas d'enquêteurs à notre dossier en date d'aujourd'hui.

Martin Gariépy dit qu'on peut débattre de la situation pendant des heures, mais il affirme que la question principale de cette Assemblée est la faute du Trésorier d'avoir gardé 15 000\$ dans le coffre.

Il redemande à Hassan s'il était vraiment le seul à être au courant. Hassan répond que oui.

Martin dit qu'il faudra peut-être se positionner concernant la démission d'Hassan à propos de son manquement.

Il remercie cependant Hassan d'avoir avoué sa faute à l'Assemblée.

Katherine Boudreault demande une précision à Hassan.

Elle lui demande s'il a vraiment arrêté les dépôts en sachant pertinemment que l'argent s'accumulait dans le coffre et cela sans en parler à l'exécutif.

Hassan répond par l'affirmative et ajoute que l'exécutif n'est pas obligé de savoir combien de dépôts se font et combien d'argent se retrouve dans le coffre.

William Hodgson propose la démission d'Hassan Chahrour.

Le président de l'Assemblée dit que cette proposition aura lieu à la fin du point 3.

Mathieu Harnois-Blouin dit que les dépôts doivent être faits de façon régulière selon les règlements généraux.

Hassan dit être conscient qu'il devait déposer l'argent.

Mathieu demande à Hassan s'il croit avoir contrevenu aux règlements généraux dans les circonstances.

Hassan répond qu'il n'a pas contrevenu aux Règlements généraux, mais il dit qu'il a quand même fait une erreur.



3. Mesures de redressement

Roxanne Chaudier fait état des mesures de redressement à l'Assemblée

Premier thème : La Trésorerie

Roxanne Chaudier dit que le coffre est simplement un coffre de roulement depuis les événements du mois de décembre.

Elle ajoute qu'elle a une rencontre avec Banque Scotia mercredi prochain pour discuter du forfait bancaire et des dépôts. Nous serons donc plus à même de régler la situation des dépôts suite à cette rencontre.

Roxanne dit que nous avons l'intention de tenir un document à jour avec la quantité d'argent qui se retrouve dans le coffre pour assurer un meilleur suivi.

Roxanne ajoute également que nous sommes en train de vérifier pour l'installation d'un terminal débit et visa pour éviter trop de paiements comptants. Elle mentionne aussi que nous pensons aussi aux dépôts en ligne.

Deuxième thème : La sécurité

Roxanne Chaudier dit que nous sommes en discussion avec la sûreté depuis la connaissance des vols.

Elle ajoute que nous sommes également en train de faire des estimations pour installer une grille derrière la fenêtre du local.

Nous avons aussi demandé le coffre-fort au FAVE, comme mentionné plus haut.

Troisième thème : Les finances

Roxanne Chaudier explique que nous avons ajouté un party dans notre calendrier, que nous avons vendu les stocks du Party de Noël, que nous avons eu un retour de fonds de la part du CDP, que nous avons opéré des coupures budgétaires, etc.

Elle ajoute que nous bénéficions d'un coussin financier de 19 000\$, mais qu'on ne voulait pas l'utiliser en entier pour ne pas amputer les futurs exécutifs de l'AED.

Elle termine en disant que l'année n'est pas finie et que nous continuons de remonter la pente chaque jour.

Roxanne Chaudier explique à l'Assemblée les coupures budgétaires opérées par l'AED.

Elle dit que nous avons coupé tous les postes discrétionnaires attribués aux exécutants et les frais de transport et autres.

Elle ajoute que nous avons resserré d'autres postes et que nous avons coupé beaucoup dans le budget du carnaval ainsi que dans le souper des vétérans.



Roxanne Chaudierdit que le party de fin de session sera différent. Les billets seront d'une valeur de 10\$ et le party sera également plus intéressant.

Roxanne ajoute que le prix de la bière a augmenté pour pallier à ce déficit.

Jean-François Pinard dit que le coussin prévu au début de l'année va évidemment être affecté pour éponger le déficit qui ne sera pas comblé par notre plan de reprise.

Roxanne dit que lorsque les budgets des comités seront fermés, nous pourrons récupérer l'argent que les comités n'auront pas utilisé.

Joey Hanna dit qu'il va exposer à l'Assemblée les propositions que nous avons mises sur pied pour éviter que de telles situations se répètent.

Premièrement, l'AED propose de présenter les états financiers 3 fois dans l'année au lieu d'une seule fois, soit en septembre, en janvier et en avril. On veut que les étudiants soient davantage au courant et assurer une meilleure de transparence de la gestion des finances de l'AED.

Deuxièmement, l'AED propose l'instauration d'une formation pour les administrateurs et pas uniquement avec le président du Conseil d'administration. Joey Hanna dit qu'on pourrait parler avec la COOP pour que nos administrateurs aient la même formation.

Troisièmement, l'AED propose que le Président du Conseil d'Administration ne puisse faire partie d'un comité élu ou d'une corporation indépendante de l'Association.

Roxanne Chaudier dit qu'au moment de faire les Assemblées générales, l'AED pourrait envoyer des rapports afin de tenir les gens au courant des derniers développements. Ce serait donc des rapports trimestriels.

Joey Hanna dit que nous avons une autre proposition à faire pour nos règlements généraux :

« Lorsque survient une sortie d'argent d'une valeur de plus de 5000\$ non budgétée (ex : vol, fraude, dépense imprévue, événement déficitaire, etc.), l'AED doit envoyer un communiqué dans les 10 jours suivant la connaissance de l'incident.

L'exécutif devra ensuite tenir une Assemblée générale spéciale dans le mois suivant la parution de ce communiqué. »



William Hodgson demande si cette directive sera applicable même si la police nous demande de ne pas en parler à nos membres.

Roxanne Chaudier dit que si nous avons une directive très claire, ça forcera peut-être la police à agir.

Elle dit que cette proposition a pour but de donner un coup de main aux prochains exécutifs pour ne pas vivre la situation actuelle.

Dominique Goudreault parle de l'intervention de Mathieu Harnois-Blouin concernant les devoirs du Trésorier.

Il dit qu'il n'est pas normal qu'Hassan n'ait aucune conséquence pour les gestes qu'il a posés.

Roxanne Chaudier dit qu'en janvier, notre Trésorier a dit avoir fait une erreur et nous avons choisi de lui donner une chance pour qu'il puisse se rattraper.

Elle ajoute que ce sera à l'Assemblée de déterminer cela de la confiance que les étudiants ont envers le Trésorier.

Roxanne mentionne également que le Conseil d'administration aurait pu agir en cours de session et convoquer des conseils spéciaux pour parler de cette question.

Justine Fortin dit qu'elle est rédactrice en chef du Pigeon dissident et que le Président du Conseil d'administration ainsi que les administrateurs ne devraient pas faire partie de comités.

Marc-André Duval se demande pourquoi la disposition proposée porte uniquement sur l'aspect financier.

Roxanne dit que très peu de sujets sont gardés à huis clos à part les sujets financiers.

Elle ajoute que lorsque nous sommes en cours de négociations ou que nous avons des plaintes des étudiants, ces sujets sont à huis clos.

Roxanne propose à Marc-André Duval de faire une proposition éventuellement.

Katherine Boudreault dit que l'intention de l'AED n'a jamais été cachée un vol. Elle dit que l'AED avait clairement l'intention de révéler l'information dès qu'il serait possible de le faire.

Elle dit que nous ajoutons un délai et un montant à notre obligation de divulgation, ce qui est un très bon changement.

Arad Mojtahedi dit que le Conseil d'administration n'a pas beaucoup de pouvoirs.



Joey Hanna dit que notre Conseil est encore jeune et on continue à le rendre de plus en plus conforme d'année en année.

Roxanne Chaudier dit que, légalement, les administrateurs sont les officiers de l'AED.

Cependant, le Conseil d'administration a toujours l'obligation de surveiller l'exécutif de le contraindre lorsque cela est nécessaire. Ils ont donc plusieurs pouvoirs.

Joey Hanna dit que les étudiants sont toujours libres de venir nous poser des questions et de nous formuler des propositions.

William Hodgson se dit très satisfait des propositions mises de l'avant par l'exécutif de l'AED, mais il dit que la faute revient au Trésorier et que l'AED fonctionnerait mieux à 8 plutôt qu'à 9.

William Hodgson fait donc sa proposition de destitution.
Alexandre Ménard appuie.

Les plénières débutent.

Justine Fortin prend la parole.

Elle dit qu'Hassan n'est pas le principal suspect dans l'affaire. Il ne faut pas se baser là-dessus.

Elle ajoute que l'AED a pris une décision en équipe.

Roxanne Charpentier prend la parole.

Elle dit qu'elle trouve la situation vraiment triste, mais elle est d'accord sur le fait qu'Hassan a été très négligent.

Elle ajoute cependant que l'AED a besoin de lui pour avancer cette année.

Jean-François Maurice dit que nous ne faisons pas de précédent cette année, car il y a déjà eu des vols à l'AED.

Nous devons trouver des solutions et de trouver des amendements raisonnables comme nous sommes en train de le faire est la meilleure solution.

Isabelle Sawyer dit que de mettre Hassan dehors serait absolument inutile dans les circonstances.

Dominique Goudreault dit que les félicitations sont justifiées, mais qu'Hassan devrait assumer la faute.

Il dit qu'il a manqué à son devoir et avoir pris la décision seul.

Alexandre Ménard dit que de mettre un gros montant dans le coffre est carrément impardonnable et qu'on devrait le destituer.



Camille Aubin se demande si de destituer un exécutant serait une bonne solution dans les circonstances.

Roxanne Chaudier dit qu'un intérim n'est pas facile à assumer à ce moment-ci de l'année, mais que ce n'est pas irréalisable.

Émilie Audy dit que l'AED a pris une décision collective et que ce serait une mauvaise décision que de mettre une seule personne dehors pour cette raison.

Katherine Boudreault dit que l'exécutif a décidé de travailler ensemble pour les mesures de redressement et qu'il serait légitime de garder Hassan pour lui permettre de se racheter.

Cependant, elle demande à l'exécutif de donner son avis concernant la possible destitution d'Hassan.

Roxanne Chaudier dit que nous avons donné une chance à Hassan, mais que maintenant nous allons laisser l'AG prendre position concernant cette question.

Mathieu Harnois-Blouin dit que le Conseil d'administration devait surveiller le Trésorier, mais que le travail n'a visiblement pas été fait.

Mountagha Sow demande un point d'ordre.

Il propose de faire la lecture de son communiqué pour démontrer la position du Conseil d'administration concernant la question.

Francis Hogue dit que ce serait bon que l'Assemblée le sache pour prendre une meilleure décision.

Il dit aussi que nous ne pouvons pas faire de destitution.

Mountagha Sow fait la lecture du communiqué du Conseil d'administration ainsi que des trois propositions :

Proposition numéro 1

Position du Conseil d'administration :

« Le conseil d'administration souhaite tout d'abord s'excuser aux étudiants et étudiantes en raison de nos erreurs dans notre rôle de surveillance des exécutants de l'AED par rapport au problème du vol. Nous souhaitons également nous excuser en raison de notre manquement à notre rôle d'information, c'est-à-dire la remise en question du huis clos. Nous souhaitons cependant mettre de l'avant que nous avons préféré adopter une attitude de résolution de conflits en mettant l'accent sur le plan de redressement de la gestion financière de l'AED. »



Proposition numéro 2
Motion de blâme :

« Le conseil d'administration blâme l'administrateur, Arad Mojtahedi, d'avoir brisé le huis clos sans l'approbation préalable du Conseil d'administration »

Proposition numéro 3
Motion de blâme :

« Le conseil d'administration blâme le Président du Conseil d'administration, Julien Boucher, d'avoir laissé publier un article dans le Pigeon dissident faisant état d'informations protégées par le huis clos sans avoir avisé ledit Conseil. »

Mountagha Sow dit que la proposition numéro 2 a été adoptée à majorité et la proposition numéro 3 a été battue.
C'est donc dire qu'une motion de blâme a été adoptée à majorité contre Arad Mojtahedi, administrateur de première année de la section D pour avoir brisé le huis clos.

Mountagha Sow prend la parole à titre de vérificateur des finances siégeant sur le conseil d'administration.
Il dit que l'AED n'était pas très proactive concernant les solutions à apporter et il souhaite renforcer le rôle du CA.

Francis Hogue propose de mettre la proposition en dépôt.
Alexandre Morin appuie.

François Goyer fait une proposition de limiter les débats pour une durée de 20 minutes pour ne pas trop faire durer le débat.
Gabriel Pallota appuie.

4. Conseil d'administration

Frédéric Forget a une question pour Mountagha Sow concernant le huis clos.
Mountagha Sow dit que ce huis clos n'était pas imposé et que le CA a pris une décision commune.

Francis Hogue pose une question au Président du Conseil d'administration concernant les devoirs reliés à son poste.
Il dit que le Président du Conseil d'administration a un devoir de surveillance et de loyauté et qu'il faut toujours privilégier l'intérêt supérieur de l'AED. Il ajoute que la façon dont ça a été coulé était très peu élégante.
Francis dit qu'il a perdu confiance envers le conseil d'administration.



Il ajoute que le Conseil a le pouvoir de convoquer des séances spéciales et qu'il trouve cela particulièrement irresponsable de la part du Conseil de ne pas en avoir convoqué.

Francis se demande finalement quelles sont les sanctions envers l'administrateur en question et quelles sont les démarches que le Président du Conseil d'administration a prises pour permettre la publication de cet article au Pigeon dissident.

Julien Boucher prend la parole et dit que pour ce qui est des sanctions concernant l'administrateur, il l'a rencontré et ils ont discuté ensemble.

Il ajoute qu'une motion de blâme a d'ailleurs été votée contre lui, comme il est mentionné précédemment.

Julien poursuit en disant avoir fait une erreur de ne pas avoir fait de pression pour tenir une Assemblée. Il dit qu'ils auraient dû faire sortir l'information beaucoup plus tôt et par le biais d'un autre média.

Justine Fortin prend la parole et dit que l'article de Frédérick Forget a été remis à Julien Boucher pour savoir si ce qui était écrit était véridique.

Julien dit qu'il avait une position difficile dans les circonstances.

Il ajoute qu'il n'y a aucune machination entre l'auteur de l'article et lui en lien avec les élections à venir.

Il termine en disant avoir eu de la difficulté à concilier ses deux postes.

Francis Hogue reprend la parole.

Il parle de la motion de blâme à l'encontre d'Arad Mojtahedi. Il dit que c'est un message assez clair de la part du Conseil d'administration et que cet administrateur devait se taire dans les circonstances.

Francis propose une motion de blâme à l'égard d'Arad Mojtahedi provenant de l'Assemblée générale également. Il ajoute ne plus avoir aucune confiance en celui-ci.

Mathieu Harnois-Blouin appuie.

Frédérick Forget prend la parole.

Il dit qu'Arad a agi de cette façon, car il ne connaissait pas les règlements de l'AED.

Mountagha rappelle que le problème est le 15 000\$ et non la motion de blâme envers Arad qui a été voté en Conseil d'administration.

Émilie Audy prend la parole.

Elle dit qu'elle s'excuse par rapport à son rôle sur le conseil d'administration, celle elle considère avoir fait une erreur.

Elle savait qu'il ne fallait pas divulguer l'information, car il fallait contrôler la situation.



Elle ajoute qu'aucun administrateur n'était au courant des intentions d'Arad, car aucune assemblée n'a été demandée ni aucune réunion spéciale, etc.

Elle dit que le lien de confiance a définitivement été rompu.

Bin Xia Zhang dit qu'il fallait sortir l'information, mais que ce n'était vraiment pas la bonne façon de le faire.

Il se demande si ce n'est pas une question d'opportunisme de la part d'Arad par rapport aux élections qui approchent.

Bin demande à Frédéric Forget à quel moment il a su l'information.

Frédéric répond qu'il a été mis au courant pendant le mois de janvier lorsqu'Arad lui a donné tous les détails.

Il ajoute que Dominique Noël a écrit l'article avec lui, car il voulait un deuxième avis concernant l'écriture de cet article.

Roxanne Martel propose d'augmenter les plénières de 20 minutes.

Dominique Goudreault appuie.

Hamza prend la parole.

Il dit que le mandat d'Arad n'est pas de se faire le justicier des informations données aux étudiants, mais bien de respecter le meilleur intérêt de l'AED en tant qu'institution.

Il ajoute qu'il a agi seul sans l'appui du Conseil d'administration.

Sédrik Valiquette prend la parole.

Il dit que c'était de l'information que le public se devait de recevoir dans les circonstances.

Laurence Dubois prend la parole.

Elle dit que le Conseil d'administration et l'AED sont sensés travailler en collaboration.

Elle dit qu'elle est contente de connaître l'information, mais elle trouve ça dommage qu'il n'y ait eu aucune collaboration entre ces deux institutions.

Mathieu Harnois-Blouin dit que la façon qui a été utilisée pour faire sortir l'information est définitivement une mauvaise façon de procéder.

Francis Hogue dit que l'AED n'est pas un public à divertir par des articles dans le Pigeon dissident à travers le sensationnalisme.

Il ajoute qu'il faut se concentrer sur l'intérêt supérieur de l'AED, car actuellement nous avons l'air d'une bande d'idiots envers la communauté juridique.

Francis ajoute qu'Arad avait les outils pour convaincre ses collègues, mais qu'il a préféré agir autrement.

Il réitère sa proposition et souhaite qu'on confirme la motion de blâme à l'encontre d'Arad.

Brian Kirk Vidal dit qu'il se sent trahi par Arad et qu'aucune pression n'a été exercée de la part de l'AED pour respecter le huis clos.



Arad Mojtahedi prend la parole.

Il dit que selon l'article 30 des règlements généraux de l'AED, les administrateurs ont une responsabilité d'informer les membres de la Faculté.

Il dit qu'il a peut-être perdu la confiance de certains membres du conseil d'administration, mais qu'il avait l'obligation d'informer les membres de sa section et de la faculté.

Il dit qu'il n'a pas accompli toutes ses tâches et que le CA n'a pas mis assez de pression sur l'AED. Il s'en excuse.

Il ajoute qu'il est très satisfait de voir que cette Assemblée générale ait lieu, que les faits aient été dévoilés et de constater les solutions proposées par l'AED. Il mentionne que cela permet de réinstaurer une confiance en l'exécutif et en est très heureux.

Dominique Goudreault parle de la motion de blâme.

Il dit que si on a l'air d'une bande d'idiots, ce n'est pas la faute du Conseil d'administration, mais bien de celle du Trésorier de l'AED.

Katherine Boudreault demande si on peut passer au vote.

Elle pose la question à Julien Boucher concernant le paragraphe enlevé pour menace de mise en demeure. Elle veut savoir ce qu'il y avait dans le paragraphe.

Frédéric Forget dit qu'il ne peut pas se prononcer, car ce paragraphe va un peu trop loin et il en est maintenant conscient.

Camille Aubin dit que la faute d'Arad est importante et qu'elle s'insère dans le débat à cause du bris du huis clos.

Roxanne Chaudier dit que Frédéric avait des documents en sa possession et qu'il lui a confirmé dans un courriel.

Camille Aubin demande à Arad de quelle façon il a brisé le huis clos.

Arad répond qu'il a brisé le huis clos verbalement.

Camille Aubin ajoute qu'Arad, s'il était en situation de choc, il aurait dû s'informer sur la procédure à suivre et qu'il avait tous les outils en main pour pouvoir agir.

Francis Hogue propose la motion de blâme envers Arad.

Camille Aubin appuie.



22 personnes s'abstiennent concernant la motion de blâme.

26 personnes se positionnent contre la motion de blâme.

29 personnes sont en faveur de la motion de blâme.

Puisqu'il s'agit d'une proposition simple, seule la majorité est exigée pour adopter la proposition.

La motion de blâme à l'encontre d'Arad Mojtabehi est adoptée à la majorité.

5. Période de questions

Mountagha Sow a une proposition à faire.

Il propose la création d'un comité pour effectuer une réforme du conseil d'administration.

Concrètement, il propose que le conseil d'administration forme un comité pour réfléchir sur des manières de réformer le Conseil d'administration pour un plus grand pouvoir de contrôle et de transparence envers l'ensemble des étudiants et qu'un rapport soit rédigé à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président de l'Assemblée revient sur la proposition de destitution du Trésorier de l'AED qui avait été proposée par William Hodgson.

Hassan prend la parole.

Il dit qu'il n'a pas présenté de demande de démission, mais qu'il ne s'agit pas d'un manque de courage ou de dignité. Il souhaite plutôt laisser cela dans les mains des étudiants de l'Assemblée.

Il ajoute qu'il s'est demandé s'il devait tout lâcher ou continuer.

Hassan se demande si sa démission serait une bonne chose compte tenu de la fin de mandat, la fin des budgets et la transition à venir pour la future trésorière.

Il affirme qu'il a toujours travaillé dans le meilleur intérêt des étudiants.

Laurent Trépanier-Capistran dit que l'Assemblée doit prendre une décision et sanctionner une action qui a été posée.

Catherine Lamarche demande le vote secret concernant le vote de destitution.

Roxanne Charpentier demande à l'AED si on serait capable de fonctionner sans les services d'Hassan pour le reste de l'année.

Jean-François Pinard prend la parole pour l'exécutif.

Il dit que c'est Hassan qui faisait les suivis et Roxanne Chaudier surveillait pour que tout se déroule pour le mieux.

Il termine en disant que la trésorerie reviendrait à Roxanne si jamais Hassan était destitué.



Roxanne Martel prend la parole.

Elle dit qu'on fait beaucoup de comparaison avec la trésorerie de l'année dernière.

Elle affirme que lorsqu'il y a eu démission, la situation financière n'était pas celle qu'elle est actuellement et que nous devrions avoir neuf exécutants pour terminer l'année.

Gabriel Boisvert prend la parole et demande si la future trésorière de l'AED entrera en mandat plus tôt que les autres futurs exécutants.

Roxanne Chaudier répond que non, car elle pourrait assumer l'intérim de la trésorerie. Cependant, elle ajoute que la transition de la future trésorière débutera plus tôt.

Léa Couture prend la parole.

Elle dit que beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte.

Elle affirme qu'Hassan ne devrait pas être mis dehors dans les circonstances actuelles.

Mathieu Harnois-Blouin demande si Roxanne serait en mesure d'assumer la trésorerie.

Elle dit qu'elle serait capable, mais que ce sera un gros mandat à assumer.

Mountagha Sow prend la parole.

Il dit que tout a été dit et il ne faut pas sortir d'ici avec des rancœurs.

Il souhaite l'adoption d'une position conciliatrice en permettant à tous de s'ajuster.

William Hodgson prend la parole.

Il dit que la communauté juridique québécoise a des attentes envers nous puisqu'un article a maintenant été publié sur Droit inc. Il dit qu'il faut mettre nos culottes et agir.

Il est convaincu que Roxanne serait capable d'assumer deux rôles à la fois puisque c'est une personne très compétente et qu'il a confiance en elle.

Dominique Goudreault prend la parole.

Il dit qu'il s'attendait à ce qu'Hassan reçoive une sanction.

Jean-François Maurice dit qu'on est victime de notre inexpérience.

Il ajoute qu'il faut regarder de l'avant et ne pas se tirer dans le pied, il faut prendre une décision rationnelle et pragmatique pour régler le problème.

Hassan revient sur le point de Dominique.
Il dit qu'il a fait son mea culpa et le réitère
devant l'Assemblée.



Le vote est demandé. Il s'agit d'un vote secret.

Deux observateurs sont présents pour le dépouillement des votes.

Le Trésorier de l'AED reste en poste.
40 personnes ont voté pour la destitution du Trésorier.
39 personnes ont voté contre la destitution du Trésorier.

Puisque cela ne constitue pas les deux tiers, le Trésorier demeure en poste.

6. Campagne contre la hausse des frais de scolarité

Francis Hogue fait des suggestions.

Il dit que, depuis la dernière Assemblée, plus de 240 000 étudiants sont en grève partout au Québec.

Il dit que les étudiants en droit devraient se manifester davantage sur de tels enjeux de société.

Il fait trois propositions pour l'exécutif :

1. Faire un recensement par le Lien pour indiquer combien d'étudiants sont en grève chaque semaine.
2. Passer par les RepSO des sections pour que les étudiants de première année puissent être au courant du développement de la campagne contre les frais de scolarité et les inciter à participer dans les différentes activités organisées.
3. Création d'un comité concernant la campagne contre la hausse des frais de scolarité.

L'exécutif se porte garant de ces suggestions par l'intermédiaire d'Endel Joemets-Painchaud.

Camille Aubin fait une dernière proposition.
Elle propose une motion de blâme à l'encontre d'Hassan Chahrour.
Lou Murdock-Bouchard appuie.

Gabriel Pallota propose le vote.
Une motion de blâme est adoptée à l'égard d'Hassan Chahrour à la majorité manifeste des gens présents.

7. Fermeture

William Hodgson propose la fermeture de l'Assemblée générale spéciale sur le vol.
Lou Murdock-Bouchard appuie.



L'Assemblée générale spéciale sur le vol se termine à 15h24.